



**PRÉFET  
DES LANDES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Dossier de presse

# Sécurisation des Fêtes de Dax

Du 11 au 15 août, à Dax



Comme chaque année, la féria de Dax propose de nombreux moments de convivialité, de rassemblements et d'activités festives, ludiques ou encore culturelles.

Pour que cet événement se déroule dans les meilleures conditions possibles, la mairie de Dax et ses partenaires appuyés par les services de l'État sont pleinement engagés pour assurer la sécurité de l'ensemble du public concerné : spectateurs et participants.

Les modalités organisationnelles de ces 5 jours de fêtes résultent de plusieurs mois de concertation.

Dans le contexte du Plan Vigipirate, encore actuel, l'ensemble des forces locales et nationales qui ont pu être mobilisées participeront au bon déroulement de ce qui doit être un moment festif.

Un travail d'anticipation et d'étroite collaboration a été mené pour que ces fêtes se déroulent en toute sécurité. Par ailleurs, des effectifs seront aussi présents pour assurer les secours et la prévention à l'égard des "festayres".

Adaptées aux spécificités de l'événement, à la configuration des lieux et aux activités proposées, les mesures de sécurité visent les objectifs principaux suivants :

- mettre en place un périmètre étanche aux véhicules et aux personnes mal intentionnées ;
- assurer la sécurité à l'intérieur du périmètre des fêtes ;
- mener des actions préventives (face aux addictions notamment).

Pour l'ensemble des fêtes estivales dans les Landes, une circulaire a été diffusée auprès de tous les maires du département. Ce document vise à rappeler le cadre réglementaire et les bonnes pratiques pour l'organisation d'événements en sécurité.

Pour la féria de Dax, différents arrêtés municipaux et préfectoraux ont été pris :

- circulation et stationnement ;
- interdiction de vente d'artifices ;
- périmètre de sécurité ;
- horaires d'ouverture et de fermeture des débits de boissons.



# 1 - Dispositif de sécurité

Des effectifs renforcés pour des fêtes réussies :

Près de 270 agents des forces de sécurité seront mobilisés en moyenne chaque jour, se divisant en :



## . Effectifs départementaux et interdépartementaux

- 64 personnels de la Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP) des circonscriptions de Mont-de-Marsan et de Dax ;
- 25 personnels du Groupement de Gendarmerie des Landes ;
- 17 effectifs de la Police aux Frontières (PAF) et de la Douane.

**TOTAL effectifs départementaux et interdépartementaux : 106**

## . En renforts de la zone de défense Sud-Ouest

- motards CRS ;
- unités cynophiles ;
- effectifs de la Brigade Anti-Criminalité (BAC) ;
- compagnies départementales d'intervention (CDI) ;
- officiers et agents de Police Judiciaire (OPJ/APJ).

**TOTAL renforts zonaux : 33**

## . En renforts nationaux

- 120 personnels de deux unités de force mobile (UFM) – en fonction des contraintes opérationnelles nationales ;
- 16 effectifs sentinelles à l'extérieur du périmètre des festivités.

**TOTAL renforts nationaux : 136 personnels en présence d'une UFM**

Des contrats ont également été conclus par la commune avec des entreprises de sécurité privée.



- Poste de commandement opérationnel activé ;
- Périmètre défini par un barrièrage et strict contrôle des véhicules habilités à circuler au sein du périmètre des fêtes ;
- Vérification quotidienne du dispositif en place afin de l'améliorer si nécessaire, et ne pas se reposer sur ses acquis pour avoir le dispositif le plus clair et efficace possible ;
- Présence systématique des forces de l'ordre pour chaque activité ou événement impliquant une déambulation.



## 2 - Des groupes mobilisés pour accompagner, prévenir et secourir

### SDIS :

- 1 poste de Secours Principal (PSP) placé au stade Maurice Boyau ;
- 3 postes de secours avancés sous la responsabilité du SDIS et de la Croix-rouge ;
- Présence systématique lors des événements impliquant une déambulation et lors du feu d'artifice.

### Croix-Rouge :

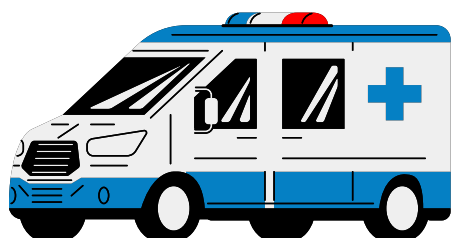
- Prise en compte des personnes qui se présentent à l'espace de repos et au poste de secours.

### SAMU :

- Présence en PCO pour assurer la régulation des personnes prises en charge par les secours.

### Des associations mobilisées :

- Bas les pattes : sensibilisation contre les comportements sexistes
- Opération Tchatcha-capitaine de soirée (SAM)
- ADAVEM
- La route des familles brisées : mise à disposition de bornes de recharges téléphoniques
- Les étoiles des Pyrénées : points repos et prévention



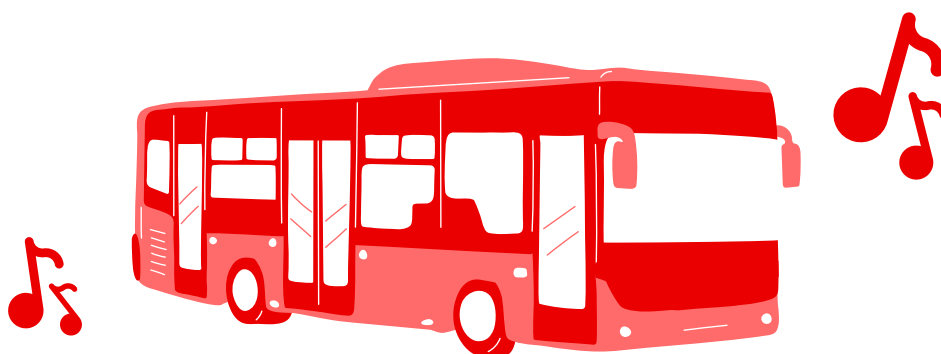
## Sécurité routière

- Des contrôles renforcés en sortie d'agglomération par le Groupement de gendarmerie des Landes seront organisés, afin d'éviter des accidents de la route, mais aussi de sanctionner les personnes qui conduiraient sous l'emprise d'alcool ou de produits stupéfiants. Pour cette raison, des campings et aires de repos sont mis à disposition des participants.

**Afin d'assurer la sécurité des déplacements lors des événements festifs estivaux, la préfecture, le conseil départemental et l'Automobile Club des Landes ont reconduit le dispositif « Bus des Ferias », depuis les festivités d'Aire sur l'Adour**

- Le « Bus des Ferias » permet des déplacements en transport collectif et d'assurer la sécurité de toutes et tous, notamment les jeunes, en évitant les accidents lors des retours de fête (conduite en état d'ébriété ou de fatigue...).
- Il offre une alternative au transport individuel, accessible et sécurisée. Le faible coût des trajets proposés doit garantir son caractère incitatif et encourager les participants aux ferias à opérer des choix responsables pour leurs déplacements, qui sécuriseront petits et grands, parents et enfants.

Horaires, arrêts et tarifs disponibles : <https://lebusdesferias.fr>.



## Des contrôles pour des conditions sanitaires et de travail optimales

Afin de garantir la sécurité sanitaire alimentaire de tous, des contrôles des food-trucks, bodégas et restaurants seront assurés par la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP).

Des contrôles concernant le respect de la législation du travail et des obligations déclaratives visant l'emploi salarié seront également réalisés.